

# Annexe 6

## Informations diverses

Term

### 1. DEMI-PENSION et INTERNAT 2020

Tarifs fixés par le Conseil Régional pour l'année civile.

TARIFS 2020	DP Forfait 3 jours Par semaine	DP Forfait 4 jours Par semaine	DP Forfait 5 jours Par semaine	INTERNAT 5 nuits Hébergement et repas hors week-end	INTERNAT Avec Hébergement le week-end	APPRENTIS 66 € la semaine
JANV-MARS 2020	129,75 €	157,60 €	185,10 €	530,40 €	697,70 €	660,00 €
AVRIL JUIN 2020	98,60 €	119,80 €	140,70 €	425,00 €	444,76 €	528,00 €
SEPT DEC 2020	181,65 €	220,60 €	259,20 €	742,60 €	960,54 €	924,00 €
TOTAL ANNEE	410,00 €	498,00 €	585,00 €	1698,00 €	2103,00 €	2112,00

Repas à l'unité (DP au ticket, repas hors forfait, étudiants, apprentis) : 4.40 €

Règlement des frais d'internat et de demi-pension par internet à l'adresse suivante :

<https://teleservices.ac-besancon.fr/ts>

Les factures d'internat et demi-pension seront établies en octobre, début février et début avril. Les montants à payer apparaîtront sur les comptes télé-services à ces mêmes périodes. Le paiement de la pension ou demi-pension est exigible en début de trimestre. Toutefois, les règlements peuvent être effectués mensuellement, de façon à ce que la totalité de la créance soit soldée à la fin de chaque trimestre. Le télé-service vous permet de fractionner vos paiements.

#### Autres moyens de paiement possibles :

- Chèques à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée de Morteau.
- Espèces à déposer à l'intendance 2.
- Pas de paiement par mandat-cash

**L'extrait du règlement du service annexe d'hébergement vous sera transmis à la rentrée de septembre 2020 après le vote du conseil régional fin juin 2020.**

## 2. BOURSES

**La reconduction des bourses n'est pas automatique pour l'élève qui quitte le collège pour entrer au lycée : la demande de bourses doit impérativement être effectuée au cours du semestre précédent la rentrée de septembre.** Un simulateur en ligne de droit à obtention d'une bourse dans le second degré est mis à la disposition de tous à l'adresse suivante : [www.education.gouv.fr/bourses-de-lycée](http://www.education.gouv.fr/bourses-de-lycée).

**L'élève nouveau boursier** remettra obligatoirement, dès la rentrée de septembre, à l'intendance du lycée la copie de **la notification de droit ouvert à la bourse nationale** reçue de la D.S.D.E.N dans le courant du mois de juin, ainsi qu'un relevé d'identité bancaire avec IBAN complet, pour le paiement à la famille de la somme qui lui est due.

## 3. TRANSPORTS SCOLAIRES : Demande de titre à renouveler chaque année

**Transport par bus:** demande de titre de transport sur le site <https://www.bourgognefranche-comte.fr>. Rubrique « Transports\_scolaires ».

Que ce soit pour une première demande ou un renouvellement, il est obligatoire que les familles dont les enfants souhaitent emprunter les transports scolaires effectuent cette demande.

Afin que l'élève soit en possession de sa carte de transport dès les premiers jours de la rentrée scolaire de septembre, il est conseillé aux familles de s'inscrire avant le 16 Juillet 2020. Au-delà de cette date, les inscriptions restent possibles, il n'est cependant pas assuré que l'élève puisse recevoir sa carte ou son renouvellement de prise en charge dès le 1er septembre 2020.

L'ensemble des informations relatives à la procédure d'inscription est sur le site internet de la Région dans la rubrique « téléchargement et liens utiles »

**NOUVEAUTE ! CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE :** Pour les élèves circulant sur le réseau MOBIGO, elle est à conserver plusieurs années. Elle sera réactivée d'une année sur l'autre, à distance, dès que la réinscription sera réalisée et instruite.

Si vous n'arrivez à vous inscrire en ligne, un formulaire papier d'inscription est à télécharger sur le site internet de la Région ou à demander auprès de leur Unité Territoriale.

**Transport par train :** Pour les élèves de Bourgogne Franche-Comté qui utilisent le train, plus d'imprimé SNCF à compléter, s'inscrire sur le site.

- Pour les élèves HORS DEPARTEMENT DU DOUBS:

Les renseignements et documents doivent être demandés au Conseil Départemental de leur Département de résidence.

- Pour les étudiants de BTS et DNMADE:

Les étudiants ne bénéficient pas des transports scolaires : se renseigner auprès du Conseil Départemental du domicile des parents ou de la SNCF afin d'obtenir des titres de transport pour étudiants.

#### **4. CERTIFICATS de SCOLARITE**

3 certificats seront distribués à chaque élève dans le courant de la 2<sup>ème</sup> quinzaine de septembre. Veillez à en faire quelques photocopies.

#### **5. MANUELS SCOLAIRES**

A compter de la rentrée 2020, tous les manuels seront numériques. Les élèves pourront se connecter via l'Espace Numérique de Travail ECLAT. Les identifiants et codes d'accès Téléservices Elèves et Parents seront distribués à la rentrée.

#### **6. FOURNITURES SCOLAIRES**

- Une BLOUSE BLANCHE est obligatoire pour les cours de SVT et PHYSIQUE-CHIMIE.
- Calculatrices conseillées : CASIO Graph 35+E ou CASIO Graph 75+E u CASIO Graph90+E ou TEXAS INSTRUMENTS TI-82ADVANCED, TEXAS INSTRUMENTS TI 83 PREMIUM CE (E = mode Examen)

**Les autres fournitures seront demandées par les professeurs au cours de la 1<sup>ère</sup> semaine. Attendez les consignes données à la rentrée pour éviter les achats inutiles.**